

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le Mardi 5 mars 2024.

Etaients présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVEY Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, , GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme BAILLEUL Marilyne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX

Excusés :

- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Mme SCHUFT Emmanuelle

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	21
Nombre de votants	40

Délibération n° 018/2024

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LES LOTS 4 ET 5 DU MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERS RESIDUELLES ET DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE PASSE EN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE



Délibération n° 018/2024

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LES LOTS 4 ET 5 DU MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DES DÉCHETS MÉNAGÈRES RECYCLABLES ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE PASSE EN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n°029/2023 autorisant l'adhésion à un groupement de commande avec la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets ménagers recyclables issus de la collecte sélective ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du coordonnateur en date du 8 février 2024.

Considérant la convention constitutive de groupement de commandes signée le 1 août 2023 ;

Considérant l'appel d'offres en procédure négociée lancé par le coordonnateur du groupement, la Communauté urbaine Le Havre Seine métropole, afin de permettre la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets ménagers recyclables ;

Considérant que la Communauté de communes Campagne de Caux n'est concernée que par les lots :

- Lot n°4 : Collecte et transport du verre, des emballages et déchets ménagers issus des points d'apport volontaire de la Communauté de communes Campagne de Caux
- Lot n°5 : Collecte en porte à porte des déchets ménagers assimilés de la Communauté de communes Campagne de Caux

Considérant que les attributaires des lots 4 et 5 ont été désignés par la commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine Le Havre Seine métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement, le 8 février 2024 ;

Considérant qu'à l'issue de cette commission d'appel d'offres les attributaires sont les suivants :

- Lot 4 : VEOLIA PROPLETE NORMANDIE pour un montant estimé de 59 751,00€ HT
- Lot 5 : SEPUR pour un montant estimé de 631 367,58€ HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 37 voix Pour et 3 abstentions de M. BASILLE André, M. QUESADA Antonio, M. VAUCHEL Benoît

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les lots 4 et 5 du marché cité en objet

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE